

# Rapport d'évaluation 2023 - dispositifs d'interpellation citoyenne – Ville de Grenoble

Une **question**, un **problème**, une **proposition** ?



## Interpellez la Ville!

- ▶ Fil de la Ville
- ▶ Accueils Ville
- ▶ Interpellations collectives

*Rapport d'évaluation réalisé par Antoine Gonthier, chargé de mission  
Interpellation citoyenne, sous la direction de Boris Kolytcheff, responsable unité  
accompagnement / formation – juillet 2023*

# Sommaire

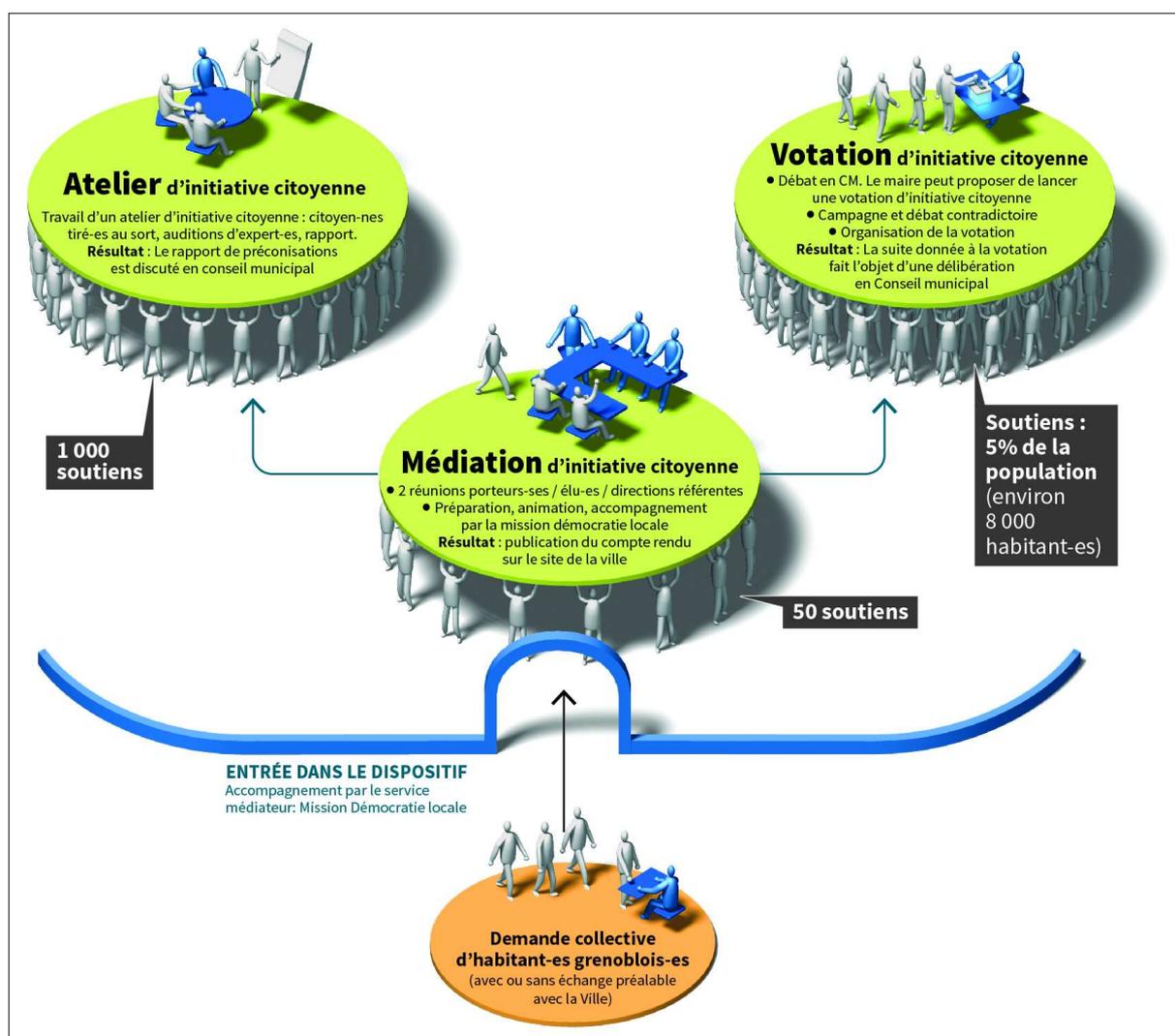
|   |    |
|---|----|
| Contexte.....   | 3  |
| 1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation.....                       | 4  |
| 1.1 Objectifs et questions évaluatives.....                             | 4  |
| 1.2 Méthodologie.....   | 4  |
| 2. Portrait des interpellations et des porte paroles.....               | 5  |
| 2.1 Portrait des interpellations 2022-2023.....                         | 5  |
| 2.2 Portrait des porte-paroles des interpellations.....                 | 6  |
| 3. Bilan des médiations 2022-2023.....                                  | 10 |
| 3.1 Schéma de la procédure de médiation d'initiative citoyenne.....     | 11 |
| 3.2. Bilan des résultats des médiations 2022-2023.....                  | 12 |
| 3.3 Détail des retours des participants aux médiations 2022-2023.....   | 14 |
| 4. Rappel des évolutions décidées suite au premier bilan 2021-2022..... | 21 |
| Conclusion.....   | 22 |
| Pour aller plus loin.....   | 23 |

# Contexte

Après l'expérimentation d'un dispositif d'interpellation et de votation citoyenne entre 2016 et 2018, la Ville a lancé, par une délibération du 14 juin 2021, trois nouveaux outils de prise en compte de l'interpellation collective : la médiation d'initiative citoyenne, l'atelier d'initiative citoyenne et la votation d'initiative citoyenne.

Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans la volonté politique, affichée dès le lancement du dispositif, de procéder à un bilan annuel, impliquant les habitant-es concerné-es, dans une démarche d'apprentissage et d'évolution permanente.

## Rappel du fonctionnement des 3 dispositifs d'interpellation citoyenne de la Ville de Grenoble :



Pour la seconde année consécutive, le seuil de médiation d'initiative citoyenne a rencontré un certain succès (18 médiations terminées ou en cours au 03 juillet 2023, contre 10 l'année précédente). Les deux autres seuils n'ont de leur côté jamais été activés, malgré une nouvelle interpellation ayant dépassée 1000 soutiens cette année (sur le développement de la

vidéoprotection). Ce rapport se centre une nouvelle fois sur l'évaluation du dispositif de médiation, pour contribuer à une meilleure compréhension des enjeux le traversant et pour permettre d'adapter et de faire évoluer ce format en fonction des résultats et retours des participants.

Pour rappel, l'ensemble des interpellations ainsi que les compte-rendus de médiation d'initiative citoyenne sont [disponibles en ligne](#) .

# 1. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

## 1.1 Objectifs et questions évaluatives

Après une première évaluation du dispositif de médiation d'initiative citoyenne en 2022, l'objectif cette année est triple :

1. **Poursuivre la récolte et l'analyse de données systématiques sur les interpellations reçues** (thématiques, caractéristiques sociales et territoriales des initiateurs, etc. ) pour mieux connaître les usages et non-usages du dispositif
2. **Poursuivre et affiner l'analyse des effets du dispositif** sur l'action publique et les relations entre habitants, élus, services.
3. **Recueillir et analyser les retours des participants aux médiations**, pour nourrir le bilan et proposer des pistes d'améliorations à destination des élus.

## 1.2 Méthodologie

Pour cette seconde année, l'évaluation a été réalisée par l'unité accompagnement et formation, au sein du service participation et vie associative : Antoine Gonthier, doctorant CIFRE sur le sujet et actuel chargé de mission interpellation citoyenne.

### Modalités proposées

- Analyse documentaire (principalement les CR de médiation)
- Questionnaire envoyé aux signataires des interpellations citoyennes
- Trois temps de travail collectifs ou par entretien individuel, des 3 groupes concernés par les 10 médiations de cette année (porte paroles, techniciens, élus) : recueil des avis sur les points faibles, points forts, propositions pour améliorer le dispositif (entretiens téléphoniques individuels avec les absent-es pour récupérer leur avis)
- Entretiens individuels ou en petit groupe avec les porte-paroles des interpellations, afin de poursuivre la récupération des données individuelles permettant d'approcher la sociologie des porte-paroles entamée en 2022.
- Écriture d'un rapport de synthèse avec présentation des préconisations issues des participants + préconisations du service
- Travail interne Ville pour définir les suites données aux préconisations d'évolution
- Temps de restitution public à l'automne pour rendre compte des arbitrages et suites données à ce rapport d'évaluation

## 2. Portrait des interpellations et des porte paroles

### 2.1 Portrait des interpellations 2022-2023

18 interpellations citoyennes ont été jugées recevables et ont atteint le seuil de 50 soutiens déclenchant une médiation d'initiative citoyenne entre fin juin 2022 et fin juin 2023. C'est presque le double de l'année précédente (10 médiations en 2021-2022). A noter, 11 médiations parmi elles sont terminées, 7 sont encore en cours (ne sont prises en compte que les interpellations dont au moins une réunion de médiation a déjà eu lieu au 3/07/2023). Les interpellations déposées avant cette date mais n'ayant pas encore donné lieu à une réunion de médiation seront prises en compte l'année prochaine.

| Titre   | Thématique  | Type d'initiateur                              | Nombre soutiens | Secteur concerné |
|---|---|--|-----------------|------------------|
| Résoudre les problèmes de propreté et des diverses nuisances et incivilités Grande Petite Esplanade Boulodrome  | Propreté / espace public                            | Habitants / collectif ad hoc                   | 102             | 2                |
| Mise en danger des enfants de l'école Buffon  | Espace public                                       | Habitants / collectif ad hoc                   | 64              | 1                |
| Droit à l'accès véhicules aux riverains du cours Jean Jaures entre Berriat et Alsace Lorraine   | Espace public                                       | Habitants                                      | 122             | 1 et 2           |
| Sauvez le parc de l'Alliance !  | Espace public                                       | Habitants                                      | 107             | 4                |
| Stop aux nuisances nocturnes au parc Paul Valérien Perrin : des grilles fermées la nuit pour permettre à tout un quartier de retrouver un sommeil apaisé        | Espace public parcs et jardins                      | Habitants                                      | 190             | 1 et 2           |
| Stop à la surpollution d'écoles et d'habitants de nos quartiers   | Espace public                                       | UQ (associations)                              | 102             | 2                |
| Jardin Biergarten, 18 rue Thiers, stop au bruit !   | Nuisances et conflits d'usages dans l'espace public | Collectif ad hoc devenue une asso              | 307             | 2                |
| Pour le développement de la vidéoprotection à Grenoble  | Securité  | Groupe d'opposition / parti politique          | 1207            | Ville            |
| Réduisons les illuminations sur la voie publique  | espace public / ecologie                            | Habitants                                      | 52              | Ville            |
| Grenoble Habitat doit rester un service public de proximité   | Logement social                                     | association                                    | 371             | Ville            |
| Construction de terrains multisports (foot à 5, basket...) sur la place de la résistance  | espace public / sport                               | Habitants                                      | 57              | 1                |
| Sauvons le parc arboré rue Thiers   | espace public / urbanisme                           | Habitants                                      | 168             | 2                |
| Faisons collectivement du 51 rue Mallifaud un lieu de vie partagé ouvert sur le quartier  | Espace public / urbanisme                           | Collectif Ad Hoc dont des repréentants d'assos | 128             | 5                |
| Pour un accueil périscolaire de qualité et de bonnes conditions de soutien à la scolarisation (ATSEM), en cohérence avec les engagements politiques de la Ville | periscolaire  | association                                    | 252             | Ville            |
| Actions pour réduire les nuisances du parc Hoche  | espace public                                       | collectif ad hoc habitants                     | 78              | 2                |
| Demande d'un créneau de Futsal sur le quartier Hoche  | sport   | Habitants                                      | 56              | 2                |
| Sécurisation du square Jean Macé  | espace public                                       | collectif ad hoc habitants                     | 76              | 1                |
| Halte à la saleté allée de la pelouse !   | Proepreté / espace public                           | conseil syndical                               | 76              | 6                |

Commentaires :

- Les thématiques liées à l’usage et aux aménagements de l’espace public sont très majoritaires cette années dans les médiations.
- Les types d’initiateurs sont plus équilibrés cette année : 9 interpellations déposées par des habitants ou des collectifs ad hoc, et 9 déposées ou soutenues par des acteurs existants.
- Le nombre de soutiens total s’élève à 3515 citoyen-nes grenoblois. C’est légèrement moins que l’an dernier, qui était marqué par un cas singulier (l’interpellation sur le maillot de bain couvrant, qui a recueilli plus de 2300 soutiens). La moyenne pour une interpellation s’élève à 195 soutiens.
- Au niveau de la répartition territoriale, 4 interpellations sur 18 concernent l’ensemble de la Ville. Sur les 12 autres, les secteurs 1 et 2 (centre ville – Saint Bruno – Presqu’île) sont très nettement sur-représentés (11 interpellations) ; les secteurs 4, 5, 6 concernent une interpellation chacun, et le secteur 3 est absent.

En ce qui concerne les directions impliquées dans les médiations, les directions du développement social et territoriale (les directions de territoires sont mobilisées pour toutes les interpellations concernant une zone précise du territoire grenoblois), la direction alimentation, nature, cadre de vie et condition animale (présente pour toutes les médiations concernant des problématiques liées à la gestion et l’usage de l’espace public) ainsi que la direction prévention et gestion des risques (davantage mobilisée en 2022-2023 sur des sujets liés à la tranquillité publique) sont les principaux services mobilisés dans les médiations.

| Direction concernée   | Nombre médiations 2021-2022 | Nombre médiations 2022-2023 | Moyenne 2021-2023 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Direction du développement social et territorial                  | 4                           | 14                          | 9                 |
| Direction alimentation, nature, cadre de vie et condition animale | 5                           | 10                          | 7,5               |
| Direction prévention et gestion des risques                       | 1                           | 6                           | 3,5               |
| Direction éducation jeunesse                                      | 3                           | 1                           | 2                 |
| Direction santé publique et environnementale                      | 2                           | 2                           | 2                 |
| Direction des sports  | 1                           | 2                           | 1,5               |
| Direction de l’urbanisme et de l’aménagement                      | 0                           | 2                           | 1                 |
| Direction propreté et logistique municipale                       | 1                           | 1                           | 1                 |
| Direction générale  | 1                           | 1                           | 1                 |

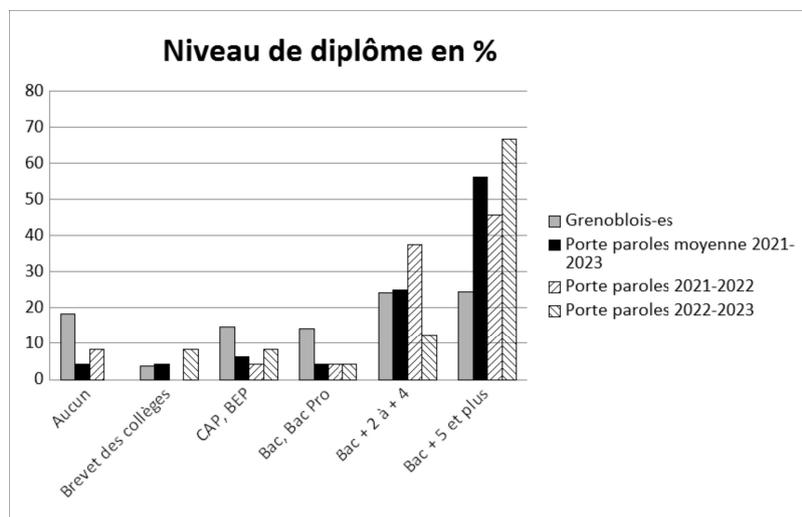
## ***2.2 Portrait des porte-paroles des interpellations***

Dans le prolongement du bilan réalisé en 2022, des données socio-démographiques ainsi que concernant les préférences politiques des porte paroles ont pu être récoltés pour 25 des 33 porte paroles impliqués dans les 11 médiations terminées en juin 2023. A noter, les données concernant les porte paroles des 7 médiations encore en cours, dont certaines sont intégrés dans le portrait ci-dessus, ne sont pas intégrés dans ce rapport, et feront l’objet d’une analyse l’année prochaine (car les entretiens avec les porte paroles s’effectuent après la fin des médiations, pour permettre un retour après un cycle complet). L’objectif est toujours de mieux situer qui sont les porteurs-porteuses des interpellations, notamment par rapport à la moyenne des grenoblois-es de + de 16 ans (les données récoltées auprès des porte paroles sont comparés aux données INSEE pour la ville de

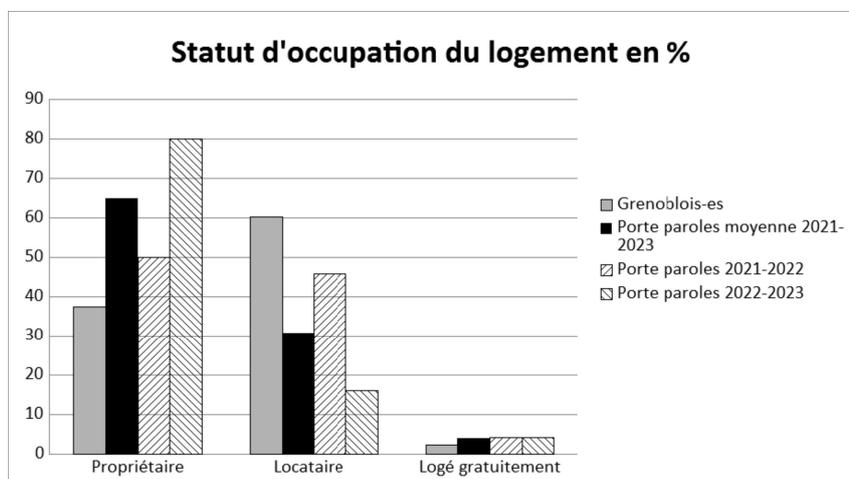
Grenoble, ainsi que les résultats officiels des résultats électoraux). Ces données sont à prendre avec beaucoup de précaution du fait de l'effectif réduit des porteurs d'interpellations. Mais elles permettent d'affiner les tendances énoncées dans le bilan 2022.

**Profil socio-économique type du porte parole d'une interpellation : sur-représentation des plus diplômés, propriétaires, résidant les secteur 1 et 2, avec des revenus plus haut que la moyenne**

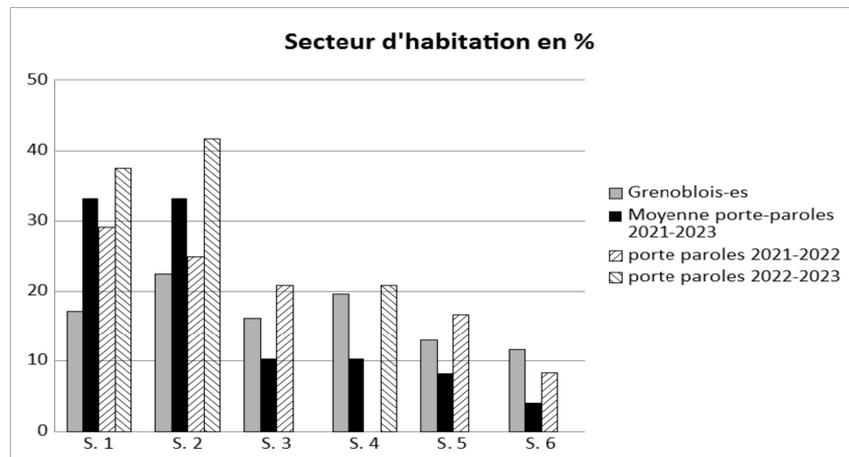
La première année de fonctionnement montrait déjà une sur-représentation des personnes les plus diplômées parmi les porte paroles des interpellations, par rapport à la moyenne de la population grenobloise. Cette tendance se confirme cette année, avec 67 % des porte-paroles titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 ou plus, contre 24 % parmi la moyenne des grenoblois-es.



Concernant le statut d'occupation du logement, la légère tendance observée en 2022 est fortement accentuée avec une sur-représentation claire des personnes propriétaires parmi les porte-paroles des interpellations de cette année (80 % de propriétaires contre 37 % dans la population grenobloise).



Les porte-paroles des interpellations sont clairement représentés dans les secteurs 1 et 2, qui sont les secteurs du centre-ville élargi, au détriment des 4 autres secteurs de la Ville sous-représentés, dont les 3 qui concentrent le plus de personnes en situation de précarité (3, 5, 6).

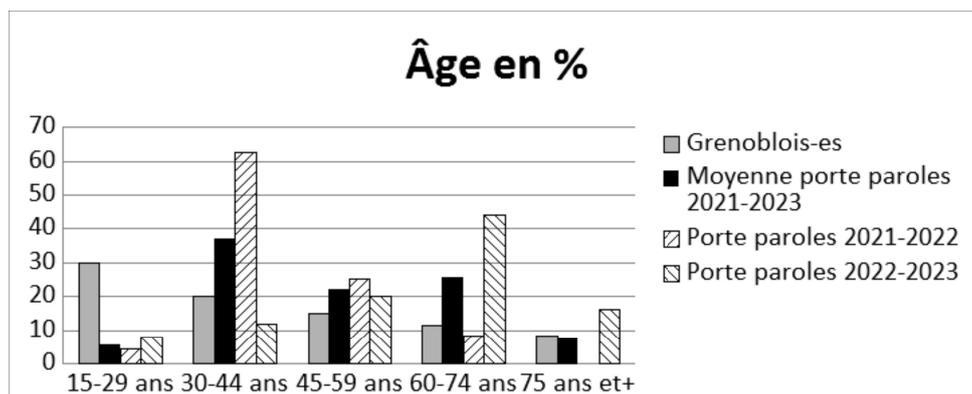


Concernant le revenu déclaré (nous considérons ici qu'une personne = 1 unité de consommation parmi les porte paroles, faute d'avoir pu récupérer toutes les données du foyer), le revenu médian des porte paroles est plus haut en 2022-2023 que l'an dernier, à 30 000€ soit presque 1/3 de plus que le revenu médian grenoblois.

|                                  | Grenoblois-es | porte paroles 2021-2022 | porte paroles 2022-2023 |
|----------------------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>1er décile</b>                | 10 220 €      | 15 960 €                | 18 780 €                |
| <b>9eme décile</b>               | 39 090 €      | 32 400 €                | 42 600 €                |
| <b>Médiane du revenu déclaré</b> | 21 170 €      | 20 700 €                | 30 000 €                |
| <b>Rapport interdécile</b>       | 3,8           | 2,0                     | 2,3                     |

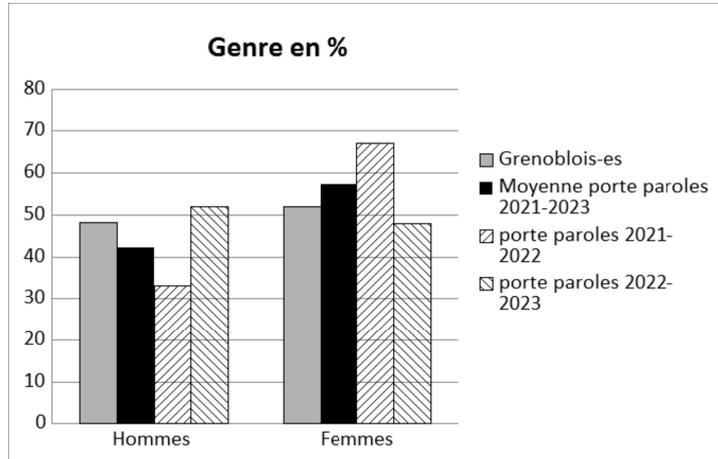
### Age moyen des porte paroles : quasi-absence des 16-29 ans

La répartition de l'âge moyen a tendance à se rééquilibrer en 2022-2023 par rapport à l'an dernier concernant la population de plus de 30 ans. Si les 30-44 ans étaient, de façon surprenante, sur-représentés l'année dernière au détriment des personnes âgées, cette tendance s'inverse en 2022-2023 avec une plus grande participation de personnes de plus de 60 ans. Le phénomène le plus marquant reste la très faible représentation des jeunes de 16 à 29 ans.



### Répartition Femmes-Hommes : tendance à l'équilibre

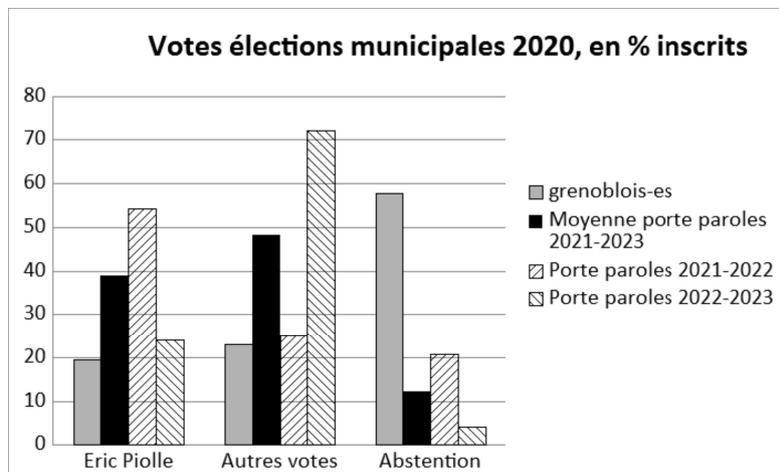
Après une première année marquée par une sur-représentation féminine, la tendance s'est inversée en 2022-2023, avec davantage d'hommes représentés parmi les porte-paroles, ce qui ramène la moyenne sur 2 ans à un niveau proche de la moyenne grenobloise sur ce plan.



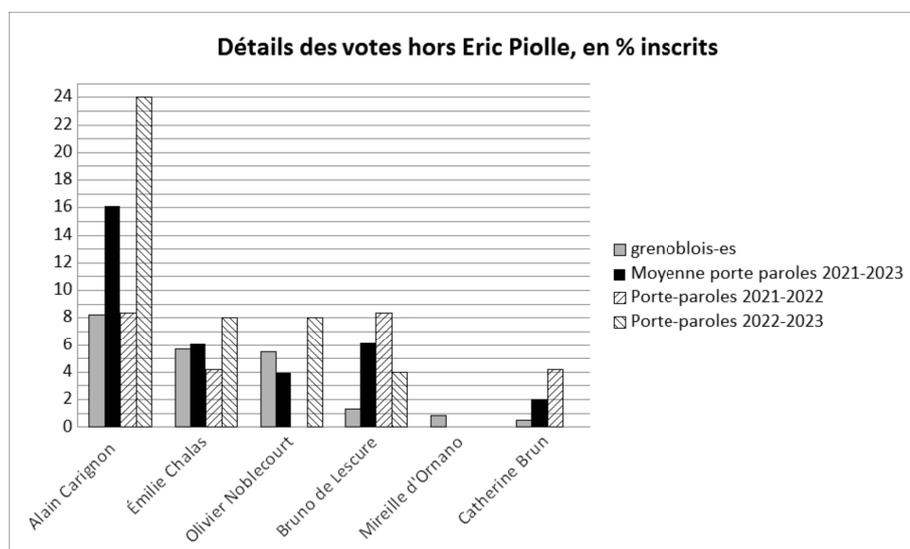
### Vote aux élections municipales 2020 : davantage de sympathisants de l'opposition de droite parmi les porte-paroles des interpellations

Comme en 2022, le premier constat qui peut être fait lorsque l'on compare les préférences de vote des porte-paroles des interpellations, en comparaison avec les préférences de la moyenne de la population grenobloise est que les porte-paroles votent davantage que la moyenne, ce qui est une tendance accentuée en 2022-2023 par rapport à 2021-2022 : cette année seuls 4 % des porte paroles déclarent s'être abstenus lors des municipales de 2020, contre 57 % de la population grenobloise.

Parmi les votants, le second constat est celui d'une moins grande présence des sympathisants de la majorité au pouvoir, et plutôt d'une sur-représentation cette année des personnes ayant voté pour d'autres candidats qu'Eric Piolle lors des municipales.



Si l'on regarde le détail des préférences des votes hors Eric Piolle, on observe cette année une forte progression de la part des sympathisants d'Alain Carignon parmi les porte paroles des interpellations. La plus forte présence de personnes ayant voté pour les principales oppositions grenobloises (Alain Carignon, Emilie Chalas, Olivier Noblecourt) est un phénomène intéressant tendant à montrer, à rebours de la tendance observée lors de la première année de fonctionnement du dispositif, une plus forte appropriation du dispositif par les sympathisants de l'opposition.

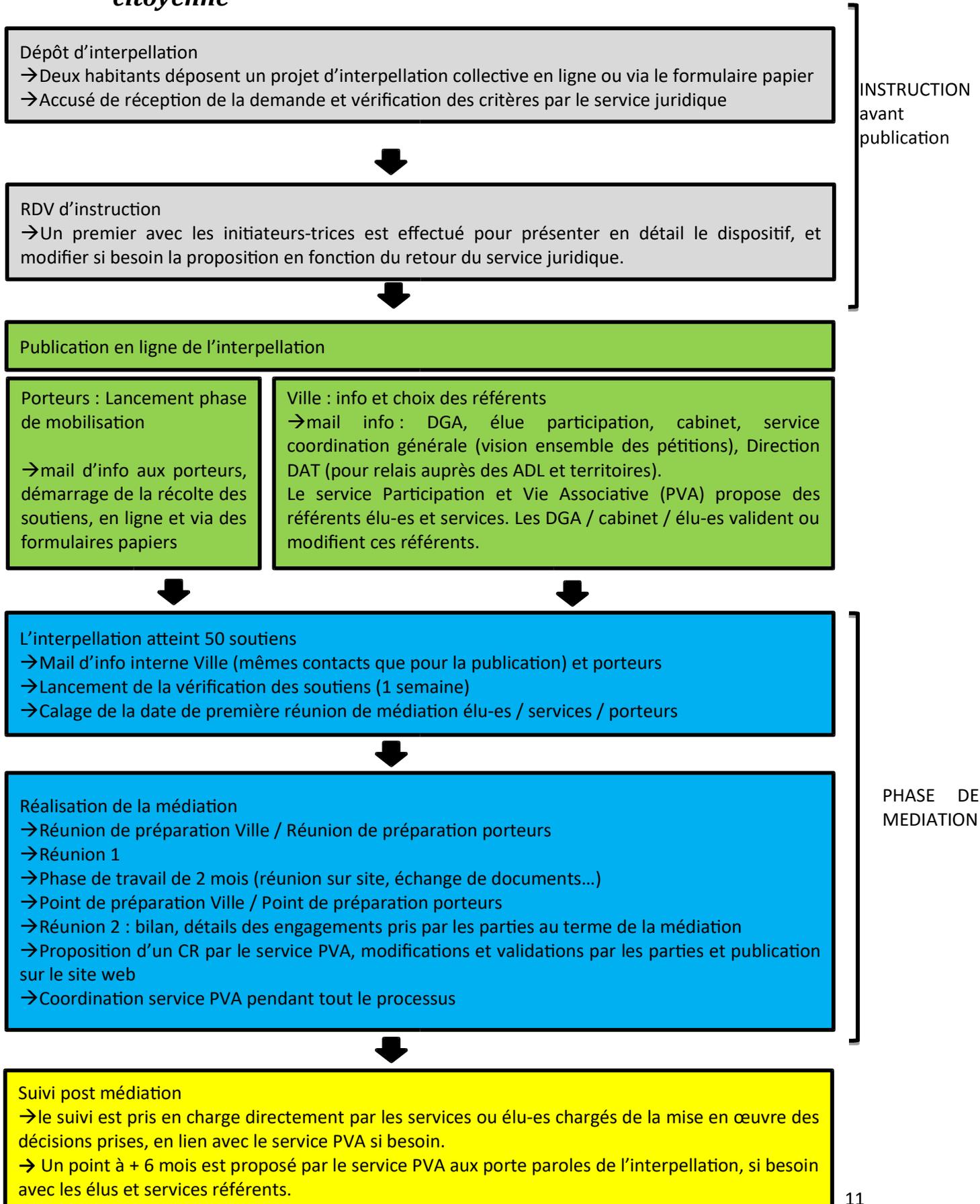


Encore une fois, ces chiffres sont fragiles du fait du nombre encore assez faible de porteurs d'interpellations citoyenne dont nous avons pu récolter ces données (24 l'an dernier, 25 cette année), mais ils suggèrent tout de même des éléments intéressants : les porteurs des pétitions sont, cette année encore plus que l'an dernier, plutôt des personnes de plus de 30 ans, très diplômées, qui se déplacent pour aller voter. La principale évolution constatée cette année est la plus forte représentation des sympathisants des oppositions parmi les porte paroles des interpellations.

### 3. Bilan des médiations 2022-2023

Après un rappel du déroulement du processus de médiation, nous présenterons une synthèse des résultats des 18 médiations réalisées ou entamées cette année. Puis nous proposerons une restitution du bilan des médiation tel qu'il a été construit avec les acteurs, à partir des retours collectifs ou individuels des trois groupes engagés dans les médiations (élu-es, technicien-nes, porte-paroles), ainsi que des retours du service en charge de la coordination du dispositif, le service participation et vie associative.

### 3.1 Schéma de la procédure de médiation d'initiative citoyenne



### 3.2. Bilan des résultats des médiations 2022-2023

Les deux tableaux ci-dessous donnent à voir de façon la plus synthétique possible les demandes présentées par les porte paroles des pétitionnaires, et les réponses ou décisions prises par la Ville dans le cadre des médiations d'initiative citoyennes organisées sur les sujets soutenus par au moins 50 grenoblois-es cette année. Cette synthèse est forcément partielle, on pourra se référer aux comptes-rendus bien plus complets et précis sur la page de suivi de chaque interpellation, sur [le nouveau site dédié au dispositif](#) pour davantage de détails.

#### Synthèse rapide des réponses / décisions de la Ville dans le cadre des médiations 2022-2023 (1/2)

| Interpellation concernée   | Demandes et/ou problèmes principaux soulevés   | Décisions / engagements Ville de Grenoble  |
|--|--|--|
| Résoudre les problèmes de propreté et des diverses nuisances et incivilités Grande Petite Esplanade Boulodrome   | malpropreté, présence d'encombrants, odeurs et nuisibles dues au local poubelles Intermarché   | Suivi renforcé de la zone par les services Ville / information sur les possibilités d'actions municipales en la matière  |
|  | Demande de retirer les bancs prévus sous les fenêtres des riverains dans le futur projet d'aménagement de l'Esplanade  | Demande acceptée, retrait des bancs prévus sous les immeubles dans le futur projet   |
|  | Demande d'interdiction de la consommation d'alcool et des musiques amplifiées dans la zone   | Rappel de la réglementation en cours (vente d'alcool interdit la nuit) ; actions de prévention dans le secteur ; renvoi à la refonte en cours du règlement des parcs et jardins  |
|  | Demande de rondes quotidiennes de la police le soir / la nuit pour favoriser le calme  | Zone notée en point de vigilance estivale pour la police municipale  |
|  | Demande de ralentisseurs sur le boulevard de l'esplanade   | Refus des ralentisseurs, mais étude d'une chicane ) l'entrée de l'avenue dans le cadre du futur aménagement  |
|  | Problème du stationnement gênant / nuisances dues à la terrasse aux alentours du 16 boulevard de l'Esplanade   | Projet d'installation de rochers devant la copropriété concernée / vérification de la conformité de la terrasse du 16 boulevard de l'Esplanade   |
| Mise en danger des enfants de l'école Buffon   | Sécurisation urgente de la rue cuvier  | Aménagements provisoires + passage renforcé de la police municipale  |
|  | Sécurisation du parcours des enfants dans le secteur   | Travail commun pendant la médiation sur un diagnostic des points noirs identifiés par les habitants / les services. Travaux réalisés dans le courant 2023.   |
|  | Demande d'état d'avancement sur le projet d'aménagement places aux enfants rue cuvier / rue Mozart   | Annonce d'un calendrier de travail en lien avec les services de la métropole, s'étalant jusqu'à fin 2024.  |
| Droit à l'accès véhicules aux riverains du cours Jean Jaures entre Berriat et Alsace Lorraine  | Conserver un accès véhicules dans les zones piétonnes du cours Jean Jaures entre l'avenue Alsace Lorraine et le cours Berriat  | Refus de la Ville de permettre des accès véhicules dans cette zone piétonne. Proposition de travailler sur des solutions alternatives prévues dans l'aménagement : places de livraisons pour les professionnels comme pour les riverains.  |
| Sauvez le parc de l'Alliance !   | Fermeture nocturne du parc de l'Alliance pour éviter les installations de campements.  | Refus de la ville (coût prohibitif / refus de seulement déplacer le problème)  |
|  | Une meilleure coordination entre institutions (prefecture, département, ville, métropole) pour reloger les personnes dans des lieux adaptés  | Invitation des institutions à participer à la médiation (refus sauf métropole). Présentation des responsabilités de chaque institution.  |
|  | Demande de réfléchir à des aménagements en vue de limiter les nuisances pour les riverains.  | Suite à la médiation, des ateliers avec les habitants, les services et les acteurs du territoire sont en cours pour imaginer des aménagements et des animations permettant de limiter les nuisances.   |
|  | Demande d'une réunion publique pour que la Ville assume ses choix devant les habitants   | Demande acceptée, réunion publique réalisée.   |
| Stop aux nuisances nocturnes au parc Paul Valérien Perrin : des grilles fermées la nuit pour permettre à tout un quartier de retrouver un sommeil apaisé | Demande : fermeture nocturne du parc Valérien Perrin, comme avant l'été 2022 (ouverture exceptionnelle en situation de canicule, situation qui s'est maintenue durant toute la belle saison) | Demande acceptée, mais difficultés opérationnelles dans la fermeture du parc, encore présentes à l'été 2023.   |
| Stop à la surpollution d'écoles et d'habitants de nos quartiers  | Demandes d'actions pour réduire la surpollution dans les rues adjacentes au cours Agutte Sembat, qui semble s'être aggravée depuis le nouveau plan de circulation.                           | Désaccord sur le constat : la ville conteste la « surpollution » dans les rues adjacentes au cours Agutte Sembat. Refus de réouverture partielle du cours Agutte Sembat Travail sur des aménagements du plan de circulation à moyen terme permettant de réduire le trafic automobile et la pollution dans les rues concernées. |

## Réponses / Décisions de la Ville dans le cadre des médiations 2022-2023 (2/2)

| Interpellation concernée  | Demandes et/ou problèmes principaux soulevés  | Décisions / engagements Ville de Grenoble  |
|---|---|--|
| Jardin Biergarten, 18 rue Thiers, stop au bruit !   | Demandes d'actions pour réduire les nuisances sonores dues à l'établissement « Biergarten » rue Thiers  | Partage d'informations sur les possibilités d'actions de la Ville / d'une association de riverains.<br>Mise en œuvre d'actions de contrôle de l'établissement par les services municipaux<br>Alimentation d'un travail en cours sur la constitution d'un dossier administratif à présenter à la préfecture pour demander des réductions d'horaires / fermeture administrative. |
| Pour le développement de la vidéoprotection à Grenoble  | Demande d'investissements dans le parc de caméra de vidéoprotection de la Ville + mise en place d'un centre opérationnel de contrôle 24/24.                                       | Présentation de la politique de prévention de la ville de Grenoble. Refus de lancer un investissement important dans l'augmentation du parc de caméras ou dans un centre opérationnel de contrôle 24/24.   |
| Réduisons les illuminations sur la voie publique  | Demande de réduction de l'éclairage public nocturne et des illuminations du marché de Noël  | Présentations des actions déjà en cours sur le sujet répondant déjà en très grande partie aux demandes.<br>Travail sur une meilleure communication de la Ville pour présenter sa politique en matière de sobriété lumineuse.   |
| Grenoble Habitat doit rester un service public de proximité   | Demande d'association des locataires de Grenoble Habitat dans le processus de vente   | Transmission de la demande à Grenoble Habitat et au futur repreneur  |
|   | Demande d'organisation d'une réunion publique d'information et de discussion sur les enjeux de la vente de Grenoble Habitat   | Demande transmise et appuyée par la Ville. Réunion organisée en avril 2023.  |
|   | Demande de transmission d'informations sur la vente en cours.   | Transmission partielle de documents (la Ville considérant que la procédure de vente en cours limitait la transmission)   |
| Construction de terrains multisports (foot à 5, basket...) sur la place de la résistance  | Demande de création d'un terrain multisports sur la presqu'île. Proposition de lieu : place de la résistance.   | Refus du lieu proposé. Mais étude en cours sur la possible implantation d'un terrain multisports sur le secteur (médiation en cours)   |
| Sauvons le parc arboré rue Thiers   | Demande de protection d'une zone arborée sur une parcelle privée faisant l'objet d'un permis de construire accepté par la Ville.  | Suivi renforcé de la phase de travaux pour protéger au mieux la zone considérée.   |
| Faisons collectivement du 51 rue Mallifaud un lieu de vie partagé ouvert sur le quartier  | Demande d'associer les riverains à un futur projet autour du 51 rue Mallifaud, plutôt qu'une simple vente classique par la Ville.   | Inscription d'un critère favorisant des projets de type café associatif ouvert sur les habitants au RDC du futur bâtiment.<br>Annonce d'une phase de concertation après la phase de publication du dossier de consultation des entreprises, prévue à l'automne 2023.   |
| Pour un accueil périscolaire de qualité et de bonnes conditions de soutien à la scolarisation (ATSEM), en cohérence avec les engagements politiques de la Ville | Demande de davantage de moyens pour le périscolaire dans les écoles grenobloises.   | (médiation en cours)   |
| Actions pour réduire les nuisances du parc Hoche  | Demande d'actions permettant de diminuer les nuisances dues aux passages de motocross en soirée dans le parc / et aux déjections et nuisances dues aux chiens non tenus en laisse | (médiation en cours)   |
| Demande d'un créneau de Futsal sur le quartier Hoche  | Demande d'un créneau encadré de Futsal pour les jeunes de Hoche dans le gymnase Hoche.  | Demande acceptée, créneau accordé le jeudi soir à compter de septembre 2023, en lien avec un projet porté par le CLEF, le Codase et le service jeunesse de la Ville de Grenoble.   |
| Sécurisation du square Jean Macé  | Demande de sécurisation du square Jean Macé   | (médiation en cours)   |
| Halte à la saleté allée de la pelouse !   | Demande d'actions pour améliorer la propreté de l'allée de la pelouse et des rampes d'accès aux garages   | (médiation en cours)   |

Au delà de cette présentation succincte des « résultats » des médiations, il est à noter ici que le faible recul d'une évaluation annuelle « en cours de route » ne permet pas d'évaluer finement le suivi des engagements pris par la Ville au terme de la phase de médiation, car les résultats finaux devront être mesurés lorsque les engagements auront donné lieu à des réalisations concrètes, ce qui n'est pas toujours le cas au vu des délais de décisions et de mise en œuvre des actions annoncées. D'ailleurs, nous verrons dans la partie suivante que cette phase de suivi et de mise en œuvre postérieure à aux réunions de médiations est identifiée cette année encore comme un point faible important du dispositif. Là où le processus de médiation, malgré des limites certaines, est plutôt considéré comme bien cadré et produisant des résultats intéressants (mise à l'agenda du problème, qualité du dialogue

et de l'écoute, travail en transversalité, clarté du compte-rendu...), la phase de suivi des décisions est considérée comme largement dysfonctionnelle (peu de retours d'informations, allongement des délais, difficulté pour les porte-paroles à entrer en communication avec les référents techniques, décalage entre engagement pris et actions réellement constatées, etc.) et devrait faire l'objet d'un travail spécifique d'amélioration dans les années à venir.

### ***3.3 Détail des retours des participants aux médiations 2022-2023***

#### **Retours des porte-paroles des interpellations citoyennes**

34 personnes ont été en situation de porte-paroles cette année au sein des 11 médiations terminées fin juin 2023. Leurs retours ont été récoltés :

- lors d'un groupe de travail porte-paroles le 6 juin 2023 (18h-20h) réunissant 12 porte-paroles
- via des entretiens plus approfondis, individuels ou par groupe de porte-paroles d'une même interpellation (20 personnes rencontrées), en privilégiant les personnes qui n'avaient pas déjà participé au bilan 2021-2022.

#### **Point positifs mis en avant par les porte paroles des interpellations :**

- Présence des élus et services ensemble dans les réunions de médiations, permet d'avoir les enjeux politiques et techniques.
- Médiations : moments de rencontres avec des décisionnaires généralement ouverts à la discussion, plutôt à l'écoute (même si réponse négative à la fin)
- Délai court, qui permet de ne pas s'éterniser dans l'attente d'une réponse
- Cadre de médiation clair / animation des réunions de médiations
- Qualité du CR final
- Relation de confiance construite avec le médiateur / posture neutre du médiateur / réactivité du médiateur, accompagnement des porteurs-porteurs
- Phase de préparation en amont des réunions de médiations
- Souplesse possible selon les situations (temporalité rallongée si besoin...)
- Possibilité d'élargir les problématiques et les institutions invitées (même si elles ne viennent pas) (exemple parc Alliance, courriers officiels envoyés à la préfecture...)
- Accès à des informations plus riches que via une réponse courrier

**Problèmes / points d'améliorations et propositions d'évolutions exprimées par les porte paroles (cf tableau page suivante) :**

**Tableau synthétique porte-paroles : problématiques / pistes proposées / avis du service Participation et Vie Associative (1/2)**

| Problèmes soulevés / point à améliorer / Questionnements   | Pistes proposées ( <i>consensuel / mitigé / dissensuel</i> )   |
|--|--|
| Absence, refus des élus concernés et/ou demandés par les porte paroles (exemple GH, Parc Alliance).  | Obliger les élus demandés par les habitants à être présents ? ( <i>consensuel</i> )  |
| Absence, refus des autres institutions concernées par les problèmes soulevés. Conséquence : indécision, impression que la Ville temporise, renvoi vers d'autres, (ex. parc Alliance). Comment interpeller efficacement en situation d'interdépendances institutionnelles ?   | Contractualiser avec les autres institutions pour rendre leur présence / ou au moins retour obligatoire ( <i>consensuel</i> )  |
| Absence des habitants ou collectifs « opposés » aux pétitionnaires, ce qui permettrait pourtant d'élargir le débat   | Proposer en médiation 1 un point sur les acteurs à inviter possiblement pour la suite de la médiation ? ( <i>Mitigé : intérêt aussi de garder cet espace protégé de discussion entre habitants et Ville</i> )                  |
| Défaut de suivi des engagements après les médiations ; Incohérence dans les décisions prises suite à la médiation, non -respect de certains engagements ; pas de retours sur le suivi des engagements et les relances des porte-paroles.   | Inscrire un calendrier d'actions plus précis dans le CR de médiation ( <i>consensuel</i> )   |
|  | Définir un chef de projet Ville suite à une médiation pour assurer la coordination entre les services et avec les porte paroles ( <i>consensuel</i> )  |
|  | Définir précisément les conditions du bilan post médiation lors de la dernière réunion de médiation (temporalité, acteurs présents...) pour ajuster en fonction de la situation précise de la médiation. ( <i>consensuel</i> ) |
| Relations difficiles / désagréables avec certains services (posture fermée face aux demandes des habitants) (ex. Direction urbanisme, rencontre services Parc Alliance)  | Pas de pistes proposées  |
| Rétention de documents ou d'informations, parfois malgré des engagements de transmission en médiation. Sentiment de malhonnêteté intellectuelle. Pas d'infos sur les données chiffrées demandées et pourtant promis pendant la médiation. Opacité de l'institution. Arrivée d'infos cruciales trop tard dans la médiation. | Prévoir une phase d'objectivation / transmission d'informations en amont de la médiation ou juste après la médiation 1. ( <i>consensuel</i> )  |
| Discussions en médiation parfois hors-sol  | Systématiser un point technique sur site entre deux médiations ( <i>consensuel</i> )   |
| Phase de la médiation trop courte (51 Mallifaud, les élus ont voulu aller vite, Valérien Perrin, Maud Tavel a proposé de raccourcir la médiation à une seule réunion). Le dispositif n'arrête pas le calendrier des décisions en cours (ex. pour les permis de construire, Rue Thiers)                                     | Rendre possible la suspension de décisions en cours (vente d'un immeuble, travaux prévus...) pendant la phase de médiation ( <i>consensuel</i> )   |
|  | Soumettre un changement de calendrier à l'ensemble des participants, ne pas permettre à la Ville d'imposer son calendrier ( <i>consensuel</i> )  |
| Retards ou absences d'élus prévus en médiation, sentiment de mépris des porte paroles  | Pas de pistes proposées  |

**Tableau synthétique porte-paroles : problématiques / pistes proposées / avis du service Participation et Vie Associative (2/2)**

| Problèmes soulevés / point à améliorer / Questionnements  | Pistes proposées ( <i>consensuel / mitigé / dissensuel</i> )  |
|---|---|
| <p>Sentiment de dépenser beaucoup d'efforts pour des avancées limitées (vote lors du groupe de travail : "est ce que la médiation a permis de résoudre votre problème?" → 3 oui, 9 non sur 12 personnes)</p>  | <p>Supprimer le dispositif (<i>Dissensuel : pour plusieurs porte paroles, malgré ses défauts, le dispositif demeure une possibilité rare et précieuse de dialoguer avec la Ville dans de bonnes conditions</i>)</p> <p>Terminer la procédure par une forme de consultation à l'échelle de quartier pour avoir un avis de la population sur les décisions prises (RIC de quartier) (<i>consensuel</i>)</p>   |
| <p>Ambiguïté du terme "médiation" qui ne correspond pas à la réalité car à la fin, pas d'obligation d'accord entre parties, mais seulement une obligation de réponse descendante, avec parfois une décision déjà prise avant la dernière réunion de médiation (ex. Jean Jaures, arrêté déjà pris).</p> <p>Conséquence : Sentiment que la Ville peut se targuer d'avoir « fait le job » rien qu'en écoutant les gens, en disant « on a fait une médiation », mais rien ne les oblige à prendre en compte les demandes.</p> | <p>Changer de nom ? → Notion de transparence centrale dans le dispositif. Ou "dialogue équitable" ? "dialogue d'initiative citoyenne" ? (<i>Mitigé : pas de consensus sur un nouveau nom, certains sont satisfaits du nom actuel</i>)</p> <p>Ou en faire une réelle médiation : avec à la fin un avis contraignant du service médiateur ? (<i>Mitigé : conscience que ce n'est pas possible de contraindre la Ville</i>)</p> <p>Proposer deux étages différents : une strate de simple « obligation de transparence » avant une éventuelle phase de « médiation » si davantage de soutiens ? (<i>consensuel</i>)</p> <p>Certifier le dispositif ? (norme iso ... Mediation ?)</p> |
| <p>Situations de désaccords entre élus, ou entre élus et services, on ne sait pas qui tranche</p>   | <p>Introduire la possibilité d'une question au maire pour trancher des sujets dissensuels (<i>consensuel</i>)</p>   |
| <p>Pas de réponse à un rapport conséquent envoyé par les porte paroles (Valérien Perrin)</p>  | <p>Obliger dans le cadre de la médiation une réponse systématique des élus et services aux questions / documents envoyés par les portes paroles (<i>consensuel</i>)</p>   |
| <p>Difficile d'être dans un rôle de porte paroles de la diversité des avis d'un territoire sur une problématique donnée / sentiment d'être un peu entre deux chaises.</p>   | <p>Systématiser les réunions publiques post médiation pour que la ville rende compte des décisions de façon publique (<i>consensuel</i>)</p>  |

## Retours des technicien-nes référents dans les médiations

22 technicien-nes ont été impliqués cette année dans les 11 médiations terminées. Leurs retours ont été récoltés :

- lors d'un groupe de travail technicien-nes le 6 juin 2023 (12h30-14h) réunissant 7 personnes ;
- via des entretiens individuels plus approfondis (6 technicien-nes rencontrés), en privilégiant les techniciens qui n'avaient pas participé au rapport de bilan de la première année.

### **Point positifs mis en avant par les technicien-nes :**

- Impact concret avec des décisions concrètes prises : exemple décision fermeture parc Valérien Perrin la nuit (IC Valérien Perrin), modification projet vente 51 Mallifaud, engagement à associer un service VCIllle à la phase chantier concernant le 24 rue Thiers.
- Décisions plus rapides qu'à l'ordinaire
- Sujet remonté en priorité au sein des techniciens / des élus suite aux interpellations, apport de légitimité supplémentaire du fait de l'IC (ce n'est pas juste un élu ou un technicien qui s'indigne)
- Qualité du dialogue et de l'écoute générée, du fait d'un format propice (moins de tension et plus de cadre constructif qu'une réunion publique par exemple, ex Parc Alliance), cadre et calendrier rassurant pour les habitants
- Mobilisation des services et des élus ensemble sur une question, travail transversal, meilleures coordination entre services
- CR public, engageant pour la ville
- Un bon lieu pour traiter plus formellement des sujets qui souvent « tournent » entre services et élus, patate chaude non réglée (exemples : pollution secteur 2 ; créneau Futsal jeunes Hoche)
- Rencontre de nouveaux habitants qui peuvent s'impliquer ensuite sur le territoire.
- Le lien élus / services est rendu plus transparent vis à vis des pétitionnaires
- Favorise le passage d'une plainte à un travail sur des pistes de solutions
- Permet de mesurer les demandes des habitants (grâce au seuil, la traçabilité des soutiens, donne une idée du nombre d'habitants concernés derrière une demande)
- Travail fait en amont par le médiateur : structuration de la demande, établissement d'un relationnel de confiance
- Posture facilitante du médiateur pendant la médiation
- Permet de mettre les élus face à leurs responsabilités, face à face avec les habitants (ex. réunion publique Alliance suite médiation)
- Favorise le dialogue de proximité élus / habitants
- Permet de légitimer certains projets vis à vis des autres services / institutions
- Permet à des techniciens qui ne sont pas présents d'habitude en réunion publique de participation à un dialogue avec des habitants

**Problèmes / points d'améliorations et propositions d'évolutions exprimées par les technicien-nes** (cf tableau page suivante) :

**Tableau synthétique technicien-es : problématiques / pistes proposées / avis du service Participation et Vie Associative (1/2)**

| Problèmes / point à améliorer / Questionnements  | Pistes proposées   |
|--|--|
| Suivi des décisions après médiation flou et non fonctionnel.   | Nommer un référent technique par projet en début de médiation, pour coordonner le suivi de des décisions par les services. Différencier le rôle de médiateur / rôle de coordinateur de la réponse Ville ( <i>consensuel</i> )  |
| Difficulté de traiter des sujets qui relèvent des compétences d'autres acteurs institutionnels.  | Pas de pistes proposées  |
| Processus de médiation lourd, énergivore, surtout pour certains sujets déjà identifiés et en phase de résolution. Pas d'évaluation de la pertinence d'une demande, pas de possibilité de dire non avant de déclencher la médiation. Problème de mettre de l'énergie sur des sujets disparates parfois en décalage avec les priorités politiques sur le mandat (exemple parc Alliance, pb de demandes d'aménagements du parc qui vont à l'encontre des principes d'intervention décidés globalement par les élus et la direction du service).   | Introduire une phase d'instruction avant le lancement de la médiation, avant de décider si on lance ou non la médiation. ( <i>Mitigé : risque de refus de médiation par opportunité</i> )<br><br>Introduire une fonction de médiateur par territoire pour alléger le dispositif sans toujours recourir au dispositif générique ? |
| 24 rue Thiers : problème d'une médiation intervenant sur un sujet règlementaire (le PC accordé pour une construction) pour lequel les élus n'ont pas de marge de décision (car cela dépend du code de l'urbanisme et du PLUi) et pour lequel il existe des voies de recours précises (recours gracieux ou au TA). Ici, médiation avec des porteurs d'un recours. Risque que les propos tenus en médiation soient utilisés contre la Ville + risque que le services soient mis en porte à faux par rapport à leur travail (penser qu'un permis peut être annulable, c'est considérer que le service instructeur n'a pas bien fait sont travail) | Ne pas lancer de médiations si un recours est en cours avec les mêmes personnes ( <i>Mitigé : intérêt du dialogue de médiation pour améliorer les relations entre porteurs d'un recours et la Ville</i> )  |
| Pas assez de lien avec les UQ, CCI. Sentiment d'une concurrence entre UQ / CCI / Interpellations   | Inviter des associations, CCI, UQ dans la phase de médiation ( <i>consensuel</i> )   |
| Malaise de certains techniciens présents dans une médiation. Soit parce que la médiation est très politique, soit parce que leur service est concerné par un recours en cours (gracieux ou TA (exemple recours permis de construire rue Thiers)  | Ne pas demander aux référents techniques responsables d'un dossier en cours de recours d'être présents à une médiation ( <i>consensuel</i> )<br><br>Introduire la possibilité de médiations sans techniciens pour des sujets très politiques ? ( <i>Mitigé : intérêt de la présence élus / techniciens en médiation</i> )        |
| Certains porte paroles sont et restent dans la mauvaise foi lors des médiations  | Pas de pistes proposées  |

**Tableau synthétique technicien-es : problématiques / pistes proposées / avis du service Participation et Vie Associative (2/2)**

| Problèmes / point à améliorer / Questionnements  | Pistes proposées   |
|--|--|
| Clarifier l'accès possible à la médiation pour les associations ?  | Pas de pistes proposées  |
| Les élus et services n'assument pas assez de dire non aux demandes, laissant planer un flou et inciter à décider d'actions pas forcément judicieuses   | Si positionnement clair de ville antérieur existant sur un sujet, rappel du positionnement politique antérieur, pas besoin de médiation dans ce cas. <i>(Mitigé : intérêt du dialogue de médiation même si la réponse est négative)</i>  |
| Problème de représentativité des pétitionnaires. 2 personnes peuvent porter leur pb, 50 soutiens c'est vite trouvé. Parfois les problèmes soulevés ne correspondent pas aux autres remontées de terrain. | Inviter des associations, CCI, UQ, pour améliorer la représentativité. <i>(Mitigé : intérêt de l'espace protégé de médiation entre porte paroles et Ville)</i><br>Remonter le seuil d'accès à la médiation pour augmenter la légitimité du sujet et du travail fourni par la Ville (?) |
| Manque une phase d'objectivation du problème au départ de la médiation   | Mettre en œuvre une phase d'objectivation du sujet avant le début de la médiation. <i>(consensuel)</i>   |
| Les bons services ne sont pas toujours mobilisés (ex SNV pas mobilisé sur horaires parcs) : améliorer la porte d'entrée ?  | Présentations régulières en codir élargi ou codir pour mieux flécher les bons référents ville <i>(consensuel)</i>  |
| Beaucoup de temps mobilisé des services, horaires en soirées, pas de moyens supplémentaires accordés.  | Limiter le nombre de médiations et les horaires en soirée, pouvoir se fixer une règle collective en la matière <i>(consensuel)</i>   |
| Peu d'interpellations des quartiers sud de la Ville ? Les porte paroles semblent toujours les mêmes gens informés, habitués.   | Mieux relayer l'information aux habitants et acteurs collectifs des quartiers populaires <i>(consensuel)</i>   |
| La réunion publique en fin de médiation peut être mal vécue, distance entre dialogue constructif pendant la médiation / défiance pendant la réunion publique   | Introduire une phase de réunion publique au départ d'une médiation. Avec une alternance réunion publique / phase de médiation avec des porte paroles. (?)  |
| Des réponses sur des points précis, mais pas de partage global de la stratégie d'action publique sur un territoire donné (aménagement espace public par exemple)   | Proposer des temps réguliers de présentation et partage sur la stratégie d'aménagement d'un territoire (?)   |

## Retours des élu-es référent-es dans les médiations

9 élu-es ont été impliqué-es cette année dans les 11 médiations terminées. Leurs retours ont été récoltés via des entretiens individuels (7 élu-es rencontré-es).

### Point positifs mis en avant par les élu-es :

- Cadre clair et bien identifié, coordination par le service PVA pendant la phase de médiation
- Conditions d'un dialogue de qualité (par rapport au format type réunion publique jugé plus conflictuel, moins constructif). Permet d'atténuer la virulence des positions, de se parler de façon plus posée et constructive.
- La médiation permet un dialogue plus sincère avec les habitants ou même élus d'opposition par exemple, pas d'effet de « théâtre ».
- Rôle et posture du médiateur (y compris pour titiller les élus dans leur rôle de redevabilité)
- Permet de transmettre de l'information aux porte paroles, qui sont eux-mêmes relais pour d'autres habitants
- Permet de clarifier une réponse et un travail pour les « interpellations à bas bruit »

### Problèmes / points d'améliorations et propositions d'évolutions exprimées par les élu-es :

| Problèmes / point à améliorer / Questionnements   | Pistes proposées  |
|---|---|
| Problème d'avoir plusieurs interpellations à la suite sur un sujet similaire, qui risque de provoquer des réunions inutiles (ou la décisions prise dans la médiation précédente va simplement être redite), et la mobilisation des personnes pour rien      | Introduire un délai minimum d'un an après la publication d'un CR de médiation, pour une interpellation visant à remettre en question la décision.                         |
|   | Proposer une forme plus élargie pour une seconde interpellation sur un sujet déjà traité (concertation plus large, modalités à définir pour garder un format constructif) |
| Sentiment d'isolement en médiation lorsque le sujet est dissensuel au sein du groupe GEC  | Systématiser un point régulier en groupe ou en exécutif pour informer et si besoin trancher une position sur une médiation en cours                                       |
| Suivi des décisions prises après les médiations   | Clarifier un référent côté services après la phase de médiation   |
| Faible légitimité de certaines interpellations. Seuil de médiation trop bas par rapport au travail déclenché côté ville?  | Augmenter le seuil de médiation   |
| Cadre trop rigide : sentiment d'une obligation de donner des réponses alors que le sujet n'est pas encore fini de mûré au sein du groupe politique (ex. Parc Alliance, groupe de travail en cours mais plus long sur la question des squats et bidonvilles) | Allonger le processus de médiation lorsqu'un calendrier de décision interne Ville existe sur un sujet   |

## Retours et pistes d'évolutions supplémentaires proposées par le service

### PVA

Quelques éléments n'apparaissent pas dans les retours des participants et nous paraissent tout de même nécessaire d'aborder pour clarifier certaines règles du processus de médiation :

| <b>Problèmes / point à améliorer / Questionnements</b>   | <b>Pistes proposées par le service PVA</b>   |
|--|--|
| Les modalités actuelles de reprise d'éventuelles pétitions déjà signées antérieurement sont floues. Peut-on transférer des soutiens recueillis en amont du dépôt officiel, et si oui dans quelles conditions ? | Option 1 : reprise possible sans conditions autre qu'avoir les informations essentielles des signataires (informations de contact notamment)<br>Option 2 : reprise possible pour les soutiens datant de moins de 1 an à la date du dépôt d'interpellation<br>Option 3 : reprise impossible, nécessité de remobiliser des soutiens par voie papier ou électronique, par principe d'équité |
| Quelles règles pour la relance d'une pétition qui a été déposée mais n'a pas atteint les 50 soutiens en un mois ?  | Relance possible 2 fois dans l'année civile (le règlement limite le dépôt d'une interpellation par une même personne à 3 fois). Conditions de reprise des soutiens possible dans les mêmes conditions que pour des pétitions extérieures.  |
| Clarifier la recevabilité des interpellations concernant l'espace public, pour lequel les compétences et pouvoirs réels Ville / métropole semblent entremêlés.   | Réunion service juridique / service aménagement des espaces publics pour définir une façon commune de traiter la recevabilité des interpellations concernant l'espace public   |

## 4. Rappel des évolutions décidées suite au premier bilan 2021-2022

Le premier bilan annuel du dispositif avait donné lieu à une série de pistes d'évolution, qui avaient été travaillées en interne mais qui n'ont pas encore donné lieu à une décision modification en conseil municipal. Rappel des principales évolutions en discussion suite au rapport 2021-2022 :

### **Evolutions de la médiation d'initiative citoyenne**

- Clarification du critère de compétence municipale (pour la médiation seulement). Le sujet devra soit relever d'une compétence municipale (comme c'est le cas actuellement), soit d'un sujet pour lequel un élu-e dispose d'un mandat voté en conseil municipal ou décidé par arrêté du maire (par exemple : présidence de Grenoble Habitat, présidence de la compagnie de Chauffage, présidence de la Mission locale, présidence de INNOVIA, présidence de GEG).
- Augmentation de la durée maximum de récolte des 50 soutiens : d'un mois à deux mois.
- Allègement de la règle de vérification des soutiens pour le seuil de médiation : en ce moment un seul soutien hors de Grenoble peut annuler une interpellation, il est proposé de permettre 20% d'erreur (2 soutiens hors de Grenoble sur les 10 contrôlés). Le constat pendant la première année est que les erreurs sont toutes de bonne foi pour le moment (domiciliation dans une commune limitrophe de Grenoble).
- Passage de 2 à 4 représentant-es maximum de l'interpellation participant aux réunions de médiation.
- Pour les sujets relevant de compétences multiples (ville + une autre institution), les institutions concernées sont systématiquement informées et invitées aux réunions de médiation (sans obligation de participer).
- Suspension possible d'une réunion de médiation (avec report) par l'élu-e en charge du dispositif, sur proposition du service

médiateur, au cas où les conditions d'un dialogue serein ne semblent pas réunies.

- Réalisation systématique d'un bilan 6 mois après la fin de la médiation, entre le service médiateur et les représentant-es, avec présence si besoin des élus et techniciens concernés.

#### **Evolutions de l'atelier d'initiative citoyenne**

- Possibilité, si le besoin est exprimé par les représentants de l'interpellation, d'allouer une enveloppe de 5000 euros maximum pour la réalisation d'un rapport d'expertise indépendante sur le sujet mentionné, pour nourrir les débats de l'atelier.

#### **Général**

- Un bilan du dispositif est réalisé chaque année, en incluant les retours des représentant-es des interpellations, ainsi que les élu-es et technicien-nes concernés.

## **Conclusion**

Cette seconde évaluation annuelle met en lumière une appropriation croissante du dispositif de médiation d'initiative citoyenne par les grenoblois-es, avec presque un doublement du rythme des médiations (18 contre 10 l'année précédente). D'autre part, on assiste aussi à une diversification des profils des initiateurs des interpellations citoyennes, incluant désormais plus largement des acteurs collectifs traditionnels locaux (unions de quartiers, syndicats de copropriété), et laissant une plus large place aux sympathisants des oppositions politiques grenobloises, en minorant la participation des sympathisants de la majorité actuelle GEC (Grenoble en Commun).

Comme la première année, ce bilan a permis de recueillir des retours précieux de la part des participants aux médiations (élus, techniciens, porte paroles) permettant de saisir les points positifs à conserver, les points à améliorer et les pistes d'évolutions proposées par chaque acteur.

Néanmoins, pour la seconde année consécutive, le point faible identifié du dispositif est toujours la phase de suivi après la publication du compte-rendu de médiation. Avec plusieurs années de recul désormais, il serait intéressant de concentrer la prochaine évaluation du dispositif sur cette phase de suivi, pour identifier plus précisément les points de faiblesses et les enjeux de cette période intervenant après la phase de médiation proprement dite, qui marque la fin d'une étape, mais pas la fin de la mise en œuvre des décisions, ni la fin des relations entre les porte paroles et la Ville, et dont les modalités sont encore à préciser.

D'autres éléments seraient à creuser lors d'investigations futures, comme indiqué déjà dans le rapport 2021-2022, que je remets ici car ces points semblent toujours d'actualité :

- Les raisons de la non-utilisation du dispositif, notamment par les acteurs actifs dans le champ de la participation citoyenne (Unions de quartiers par exemple) ;
- Les effets du dispositif sur les signataires des pétitions ;
- Les liens et comparaisons avec d'autres dispositifs de la Ville, dans un souci d'évaluation plus large de la politique de participation de la Ville

## Pour aller plus loin

- Contact service participation et vie associative : [boris.kolytcheff@grenoble.fr](mailto:boris.kolytcheff@grenoble.fr)
- Suivi en ligne des interpellations citoyennes adressées à la ville de Grenoble, et consultation des informations relatives au dispositif, ainsi que du rapport d'évaluation 2022 : <https://grenoble.metropoleparticipative.fr/participation/43349/43424-participation.htm?access=1&tab=43582>